

Les Faux-Pas

en matière de la protection de la vie privée



©

Avis n° 1 : Courrier interne : réutilisation des enveloppes Mars 2008

La coordonnatrice du bureau de l'information et de la protection de la vie privée de l'Université Laurentienne a appris récemment que des enveloppes comportant des renseignements personnels (nom et adresse) des personnes circulent dans le courrier interne. La divulgation de renseignements personnels sans le consentement des particuliers peut constituer une infraction à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP).



Comme vous le savez, la LAIPVP s'applique aux universités depuis le 10 juin 2006. L'un des buts de cette loi est de **protéger la vie privée des particuliers** en évitant la divulgation non-autorisée de renseignements personnels détenus par des organismes.

Les renseignements personnels incluent toute information ayant trait à une personne qui peut être identifiée, y compris son nom, son adresse et son numéro de téléphone.



Nous recommandons fortement que les enveloppes portant le nom ou d'autres renseignements personnels sur une personne soient détruites (déchiquetées) ou que ces renseignements soient complètement masqués (noircis) avant de réutiliser les enveloppes.

La Laurentienne doit compter sur la coopération et la collaboration de la communauté universitaire pour se conformer aux obligations imposées par la loi.

Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée (BAIPVP)

Denise Ouellette

Coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée
Poste 3400
douellette@laurentienne.ca

Victoria Edwards

Préposée aux dossiers
Poste 3416
vedwards@laurentienne.ca

Maureen Gervais

Secrétaire de direction
Poste 3400
mgervais@laurentienne.ca

Veillez consulter le site web

http://www.laurentian.ca/Laurentian/Home/Departments/University+Secretariat/Information+And+Privacy+Office/Home.htm?Laurentian_Lang=fr-CA pour des ressources additionnelles.